

Plans de Déplacements Inter-Entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines



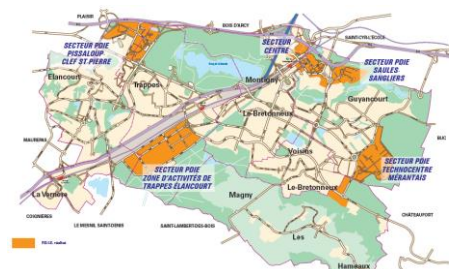
Organismes porteurs :

Saint-Quentin-en-Yvelines, Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, Deltas SQY

Chiffres clés :

- 5 PDIE, 39 entreprises
- Environ 40 000 salariés
- Une centaine d'ateliers mobilité
- Plus 20 à 30% de fréquentation des lignes de bus

Carte de localisation :



Présentation

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) est l'un des principaux pôles d'emploi de l'ouest francilien avec plus de 142 000 salariés dont certains de grands groupes français et internationaux (Renault Technocentre, Bouygues Construction, Saipem, Airbus, Crédit Agricole SA...).

Pour se déplacer, ces salariés bénéficient des 3 gares du territoire, desservies par le réseau Transilien (lignes N, U et RER C), des 85 lignes de bus urbain et interurbain et du réseau routier (A12, N12, N10 et N286).

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), 8 établissements du territoire, fortement générateurs de trafic, sont dans l'obligation de mettre en place un Plan de Déplacements.

L'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est associée à la CCI 78 pour accompagner les entreprises soumises à cette obligation dans la réalisation et l'animation de PDIE. Ces démarches, menées à l'échelle d'un secteur d'activité, permettent d'associer les établissements volontaires à ceux soumis à l'obligation. En parallèle, les entreprises soumises à l'obligation de Plan de Déplacement d'Entreprise se sont regroupées dès 2010 au sein de l'association DELTAS-SQY pour agir sur différentes

thématiques dont les transports.

Pour SQY, l'accompagnement des PDIE contribue à l'attractivité du territoire et à une meilleure prise en compte des besoins des entreprises dans les projets et outils de planification (*Plan Local de Déplacement, Contrat de Développement Territorial,...*). Les PDIE sont également des moyens d'animation permettant de maintenir une dynamique locale d'échanges et de mise en réseau des entreprises. Pour ces dernières, les PDIE permettent de répondre à des attentes fortes de leurs salariés à travers une amélioration de l'accessibilité et des conditions de déplacement.

Mise en place

Depuis 2008, se sont 5 PDIE qui ont vu le jour, regroupant environ 50 000 salariés, sur 5 secteurs : Technocentre Mérantais, Saules-Sangliers, Zone d'Activités de Trappes-Elancourt, Pissaloup-Clef Saint Pierre et le Centre SQY.

La mise en place d'ateliers dans le cadre de ces PDIE a permis, sur la base d'un diagnostic détaillé, de définir des objectifs qui se déclinent autour de 6 axes principaux :

- Développer une mutualisation des moyens entre entreprises,
- Renforcer l'attractivité des transports publics,
- Favoriser la pratique du covoiturage,
- Renforcer les possibilités d'usages des modes de circulation active
- Agir pour une rationalisation des déplacements professionnels et rapprocher les salariés et visiteurs des entreprises
- Engager des actions de communication autour des PDIE et de la mobilité

Ces différentes orientations ont donné lieu à la mise en œuvre d'actions variées.

D'une part, une politique permanente d'information multimodale et de communication au sein de chaque entreprise (*plan d'accès, site intranet, forum salariés,...*) est développée. En effet, le premier constat d'un PDIE quel que soit le secteur du territoire n'est pas tant celui d'un manque d'offre de transports publics que celui de sa méconnaissance.

D'autre part, afin de rationaliser l'usage de la voiture particulière, des mesures en faveur du covoiturage ont été prises. Ainsi, des places de stationnement dédiées aux covoitureurs sont créées dans les entreprises. Une application (*Wayz-Up*) permettant la mise en relation instantanée et l'animation de communautés de covoitureurs, a été choisie par plusieurs sociétés.

Par ailleurs, pour inciter à la pratique des modes actifs, des cartes avec temps de parcours à pied ont été réalisées pour situer l'ensemble des services (restaurations, commerces,...) accessibles depuis chacune des zones. En outre, le nombre de places de stationnement vélo sécurisé mis à disposition par les entreprises des PDIE a plus que doublé en 4 ans. Certaines entreprises, ont également mis en place une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) pour leurs salariés. Pour accompagner ces actions, SQY et les communes du territoire, réalisent des aménagements cyclables, en priorité en direction des zones d'activités engagées dans des démarches de PDIE.

En outre, concernant la desserte en bus, des adaptations ont été réalisées pour adapter les horaires et ainsi faciliter les correspondances avec les trains. Des renforts d'offre ont également été mis en place sur certains secteurs où le potentiel de développement des TC est important, notamment du fait de la présence de navettes privées qui, pour la plupart, ont ainsi été supprimées.

Enfin, au-delà des transports, une réflexion est également menée sur le logement pour permettre aux salariés de se rapprocher de leur lieu de travail.

Point de vue d'un acteur :

« La démarche des PDIE, pour les entreprises de Deltas SQY, est passée en 5 ans du statut de simple obligation légale à un véritable moyen d'améliorer durablement les conditions de transport des salariés. »

Laurent Legendre, président de l'association Deltas SQY

Evaluation

Après 5 ans de mise en œuvre, un [bilan détaillé](#) a été réalisé. Sur la période, un véritable travail de concertation entre les entreprises, les collectivités et la CCI s'est mis en place.

Les différentes actions ont permis une augmentation de la fréquentation des lignes de bus, desservant les zones d'activité engagées dans des démarches de PDIE, de 20 à 30%. Globalement, l'utilisation des transports en commun augmente d'environ 1% par an.

La meilleure prise en compte des conditions de déplacements est également un argument pour les entreprises afin d'attirer et retenir de jeunes diplômés.

Fort de cet engagement, les démarches PDIE de Saint-Quentin-en-Yvelines ont été récompensées en 2015 par un [Trophée de la Mobilité](#) décerné par le STIF et la Région.